

AUDIT DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION PEFC

Référentiel

Référentiel PEFC : Schéma Français de certification forestière
(Validé par l'assemblée générale de PEFC France le 03 janvier 2012)
Recueil des textes reconnus par le conseil de PEFC

PEFC PACA

Gardanne

(13 - FRANCE)

Certificat : F-130201

Date d'obtention : le 21 juillet 2003

Périmètre de certification : Forêts du territoire de la région PACA, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC PACA

Date d'audit :

Audit système : 24 et 25 novembre 2015,

Contrôles des adhérents : 24 et 25 novembre 2015.

Diffusion :

Madame Marie de Guisa - Chargée de mission de PEFC PACA
COMITE DE CERTIFICATION ECOCERT Environnement

Emetteur	AB	Contrôleur	LMA	09/12/2015
----------	----	------------	-----	------------

Rapport n° LMA2015GHG038b/1

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
CONTEXTE DE L'AUDIT.....	4
CONFORMITÉ LIEE AUX ECARTS DU CYCLE DE CERTIFICATION PRECEDENT	5
POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE DE L'AUDIT DE DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE 2012	5
POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNÉE 2013	7
POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNÉE 2014	8
CONFORMITÉ LIEE AU RÉFÉRENTIEL PEFC.....	9
POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE	9
POINTS FORTS DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE	10
CONCLUSION GENERALE	10
ANNEXE I : PLANNING D'AUDIT.....	12
INTERLOCUTEURS	12
ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	13
ANNEXE III : LISTE DES ORGANISMES AUDITÉS AU COURS DU CYCLE EN COURS.....	14
ANNEXE IV : FICHE DE NON-CONFORMITÉ	15
ANNEXE V : DOCUMENTS CONSULTÉS ET AUTRES PREUVES.....	16

PREAMBULE

Ce rapport est relatif à un audit de renouvellement de la certification PEFC du système de gestion forestière durable de PEFC mis en place par l'entité PEFC PACA.

Cet audit a pour but d'évaluer la bonne mise en œuvre de la démarche PEFC, ainsi que la prise en compte des éventuelles évolutions du contexte local ou plus global. Cet audit a pour objectif de :

- Déterminer la conformité du système de management de l'entité par rapport aux critères de l'audit,
- Evaluer la capacité du système de management à assurer que l'organisation de l'entité répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables (un audit de certification d'un système de management n'est pas un audit de conformité juridique),
- Evaluer l'efficacité du système de management pour assurer que l'organisation de l'entité répond en permanence à ses objectifs spécifiés,
- Identifier les parties du système de management susceptibles d'être améliorées.

Les critères d'audit servant de référence pour la détermination de la conformité sont :

- Les exigences du référentiel PEFC (schéma de certification forestière 2012-2017) ;
- Les processus définis et la documentation du système de management élaboré par l'entité.

Le périmètre de certification couvre : **les Forêts du territoire de la Région PACA, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC PACA.**

Une première phase réalisée le **24 et 25 novembre 2015**, dite audit de système, s'inscrit dans la nouvelle méthode d'audit de renouvellement des entités certifiées PEFC par ECOCERT Environnement.

La seconde phase réalisée les **24 et 25 novembre 2015** porte sur l'évaluation des engagements des propriétaires et/ou des gestionnaires. Cette évaluation comprend 4 phases :

- Pour les propriétaires et/ou exploitants adhérents au certifié PEFC, ayant donné mandat à un gestionnaire certifié, les conclusions des audits de certification ISO 14001 ou ISO 9001 sont communiquées à ECOCERT Environnement par le certifié PEFC.
- ECOCERT Environnement accompagne l'auditeur lors des contrôles internes menés par le certifié PEFC. Des documents sont préalablement demandés : fiche descriptive du contrôlé et le cahier des charges type mis en œuvre. Si ces contrôles ont lieu plus de deux mois avant ou après l'audit du système de management du certifié PEFC, la phase III est mise en œuvre.
- Au cas par cas, des visites de terrain auprès d'un échantillon restreint d'adhérents domaniaux, des collectivités et privés (dont exploitants) pourront avoir lieu. Cet échantillon est défini en fonction des éléments recueillis lors des phases précédentes.
- Conclusion sur place en fin de journée suite aux évaluations "terrain".

Le planning d'audit et le nom des personnes rencontrées se trouvent en annexe.

Le responsable d'audit ECOCERT Environnement était Agnès Baule.

CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit a été mené, en ce qui concerne PEFC, selon le document de référence "Méthodologie Audits PEFC" communiqué à l'entité d'accès à la certification.

Les non-conformités ont été évaluées selon la méthode propre à ECOCERT Environnement décrite dans le document "Présentation de la méthode d'évaluation des non conformités" (Ref.Mpre.009) communiqué à PEFC PACA.

La conduite de cet audit permet d'avoir un degré de confiance raisonnable dans les résultats de l'évaluation du système de management environnemental selon les exigences liées au référentiel PEFC France.

L'évaluation des engagements des propriétaires avec l'auditeur interne réalisée les 24 et 25 novembre 2015 complète l'audit de l'entité d'accès à la certification réalisé les 24 et 25 novembre 2015 sur le site de l'entité d'accès à la certification PEFC PACA.

Il est à noter que :

Fin 2014 et courant 2015, l'EAC a intégré une nouvelle chargée de mission et un nouveau président. Des évolutions sont en cours dans le fonctionnement de l'EAC : rendre plus rapide l'enregistrement des adhésions, poursuite de l'ouverture de l'Assemblée Générale aux adhérents et aux acteurs de la filière.

Les adhésions se font surtout via gestionnaire.

CONFORMITÉ LIEE AUX ECARTS DU CYCLE DE CERTIFICATION PRECEDENT

POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE DE L'AUDIT DE DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE 2012

Rappel des **remarques** émises et prises en compte dans le système de gestion forestière durable :

Aucune non-conformité et sept (7) remarques ont été émises lors de l'audit de certification.

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation (2014)	Commentaires RA lors de cet audit (2015)
<p>1. Chapitre 1.A.3.a.1. : Vigilance à 3 mois - Le programme d'accompagnement ne contient pas des objectifs suffisamment formalisés pour toutes les actions prévues (actions 15 à 19, 29, 31, 33, 34...).</p> <p>L'objectif de l'action 19 n'est pas suffisamment précis, la notion de prescripteur comprend différentes interprétations.</p>	Décembre 2012	Vigilance levée le 25/02/2013. L'ensemble du programme d'action est modifié, avec des objectifs et des indicateurs de suivi.	2013	RAS	Programme 2012 – 2017 revu sur la base des constats pour contenir des actions réellement réalisables. Nouvelle version Programme d'accompagnement PEFC PACA 2015
<p>2. Chapitre 1.B. - Les modifications adoptées en CLEAC, notamment le délai fixé en juin 2013 établissant une remarque plutôt qu'une non-conformité concernant l'obligation « pour le propriétaire de recourir à une entreprise de travaux forestiers signataire d'un cahier des charges ou engagée dans une démarche nationale de qualité reconnu(e) par PEFC France », ne font pas l'objet d'une communication et d'un enregistrement spécifiques (suivi et contrôle des écarts émis lors du contrôle propriétaire). L'EAC doit en établir les modalités avec PEFC France pour une mise en œuvre visible et formelle et d'informer les organismes concernés.</p>		L'EAC a réalisé une communication adaptée vers les propriétaires.		Le suivi réglementaire intègre le volet régional.	<p>Désormais le propriétaire a le choix : soit l'entreprise est certifiée soit elle signe le cahier des charges</p> <p>Suivi de la réglementation : la chargée de mission reçoit la veille réglementaire nationale. Elle s'appuie surtout sur le suivi précis fait par l'Observatoire de la forêt méditerranéenne qu'elle reprend dans les formations qu'elle anime</p>

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation (2014)	Commentaires RA lors de cet audit (2015)
3. Chapitre 1.A.8. - L'état détaillé des enregistrements ne comprend pas tous les documents exigés ainsi que les versions actives.		Les enregistrements sont listés sur un tableur complet qui reprend la version et la date ainsi que l'emplacement dans le système informatique.		RAS	Le Tableau Excel récapitulatif des documents est actif
4. Procédure 3 - L'EAC ne définit pas quel organe du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale fait le choix de l'organisme certificateur.		Les procédures sont modifiées, le Conseil d'Administration (CA) fait le choix de l'organisme certificateur.		RAS	La Procédure 3 est modifiée et suivie
5. Grille de contrôle propriétaire - Le guide de contrôle propriétaire ne contient pas de point concernant l'accueil en forêt et ne permet pas d'identifier formellement les points forts.		L'EAC intègre le volet accueil du public dans la partie commentaire.		RAS	Le contrôleur en parle et note éventuellement dans « commentaires »
6. Préambule B.4. - La veille réglementaire ne comporte pas de mise à jour des produits phytopharmaceutiques autorisés (liste du 8 octobre 2012).		La veille réglementaire, gérée au niveau national, comprend un volet pour les produits et les certifications Certiphyto.		Le suivi réglementaire intègre le volet régional.	Cette question concerne peu la Région PACA
7. Chapitre 1.A.5. - L'EAC ne possède pas l'attestation de formation suivie au sujet du contrôle exploitation.		L'attestation de suivi de formation est produite par l'EAC.		RAS	Attestation de formation de la personne en charge des contrôles exploitation, mars 2015

POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNÉE 2013

Rappel des **non-conformités** émises et prises en compte dans le système de gestion forestière durable :

Aucune non-conformité et deux (2) remarques ont été émises lors de l'audit de certification.

Ecart constaté / preuve	Commentaires du responsable d'audit	Commentaires du responsable d'audit lors de cet audit (2015)
<p>1. Chapitre 1.A.3. Programme d'accompagnement</p> <p>Le programme d'actions relatives aux formations réalisées par les membres de l'EAC ne permet pas de mesurer la présence des adhérents certifiés parmi les participants (feuille d'émargement...).</p>	<p>Voir remarque avec vigilance émise le 7 janvier 2015. Le détail des mesures n'est pas suffisant.</p>	<p>Communes adhérentes dans les formations Syndicat des exploitants n'a pas encore fait de formation CRPF fournit les nombres de jours et le nombre d'adhérents qui est très faible</p>
<p>2. Chapitre 1.A.7. Revue de direction</p> <p>La revue de direction ne comprend pas l'analyse des actions non réalisées et des décisions de mise en œuvre.</p>	<p>La revue de direction prend en compte des mesures correctives adaptées, notamment l'évaluation du Programme d'accompagnement.</p>	<p>Le Procès verbal du Conseil d'administration du 2 juillet 2015 rend compte d'un travail approfondi sur les actions du programme d'accompagnement et d'une révision de ce dernier</p>

POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNÉE 2014

Rappel des **non-conformités** émises et prises en compte dans le système de management environnemental :

Aucune non-conformité et trois remarques ont été émises lors de l'audit de certification.

Ecart constaté / preuve	Commentaires du responsable d'audit lors de cet audit (2015)
<p>1. <u>Chapitre 1.A.7 - Revue de direction – VIGILANCE A 3 MOIS</u></p> <p>L'EAC n'a pas engagé la totalité des actions correctives nécessaires à l'identification des adhérents parmi les participants aux actions de formation et de sensibilisation (suite de la Remarque émise en 2013 à ce sujet).</p>	<p>Vigilance levée</p>
<p>2. <u>Chapitre 1.A.3.b.2 Définition du programme annuel de contrôles</u></p> <p>L'EAC n'a pas réalisé la totalité des contrôles propriétaires et exploitants prévus (il manque 5 propriétaires et 1 exploitant à contrôler).</p>	<p>Erreur dans les anciennes formules, rectifiées</p>
<p>3. <u>Chapitre 1.A.3.b.2 Définition du programme annuel de contrôles</u></p> <p>Le libellé des remarques ne correspond pas toujours à un écart relatif à une exigence. Les écarts ne peuvent être écrits sous forme d'exigence ou d'action corrective.</p>	<p>Les remarques faites lors des contrôles au cours de l'audit 2015 étaient correctement formulées</p>

CONFORMITÉ LIEE AU RÉFÉRENTIEL PEFC

Cet audit a conduit à la mise en évidence :

- suite à l'audit de l'entité d'accès à la certification les 24 et 25 décembre 2015, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 2 (deux) remarques.

- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, les 24 et 25 décembre 2015, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

Non-conformité : rend le système de gestion forestière durable inopérant ou inefficace, ou partiellement inopérant ou inefficace ou qui ne remet pas en cause l'efficacité ou l'efficacité du système de gestion forestière durable, mais qui pourrait entraîner des dérives aux conséquences préjudiciables.

Remarque : il s'agit plus d'axes d'amélioration. Elles ne rentrent pas en compte dans le processus de certification, mais seront revues lors de l'audit de suivi si l'entité candidate est certifiée.

POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Aucune **non-conformité** n'a été détectée suite à l'audit.

Deux **remarques** ont été émises. Elles ne demandent pas de réponse de la part de l'entité lors de cet audit de renouvellement ; elles seront étudiées lors du prochain audit.

1. **Procédure 4 - Documentation :** Le document papier « Procédures » dont dispose la chargée de mission est une version ancienne, le document directement accessible sur le serveur également. La dernière version existe mais a été difficile à retrouver pour la chargée de mission et les versions antérieures ne sont pas archivées.
2. **Chapitre A1b2 et Procédure 15 Gestion de crise et des situations d'urgence :** La liste des situations d'urgence et les modalités pour y répondre ne sont pas formalisées. La gestion des situations d'urgence existe de manière informelle pour une grande partie des situations (perte de données, absence du président...) mais les situations liées aux déplacements terrain (lors des contrôles par exemple) n'ont pas été prises en compte.

Opportunités d'amélioration :

- Les règles concernant les intervenants chez des propriétaires, différents des exploitants forestiers, comme par exemple dans le cas de travaux en régie ou en sous-traitance, mériteraient d'être plus clairement expliquées.
- La formation/sensibilisation des gestionnaires à la démarche PEFC (connaissance du référentiel, intérêt de la certification) pourrait être renforcée.
- Un regroupement et une simplification des documents à gérer par les propriétaires (exemple contrat avec exploitant ou intervenants incluant directement les éléments de l'engagement PEFC) seraient utiles.
- Les effets de la communication nationale de PEFC France ne sont pas ressentis dans la Région, la communication doit aussi être adaptée à chaque région ; une amélioration du site régional pour le rendre plus attractif pourrait être un plus.

POINTS FORTS DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

- Bonne amélioration en cours de la documentation du système (tableau de suivi des écarts, gestion des adhésions)
- Bonne évolution du programme d'accompagnement, revu sur la base des constats pour contenir des actions réellement réalisables.

CONCLUSION GENERALE

La démarche PEFC de l'entité PEFC PACA située à Gardanne (n° 13 - France), est certifiée PEFC depuis le 21 juillet 2003 (Certificat ECOCERT Environnement PEFC n° F-130201) jusqu'au 03 janvier 2016.

Le périmètre de certification est : **Forêts du territoire de la région PACA, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC PACA.**

Dans le cadre de cette certification, un audit de renouvellement a été réalisé par ECOCERT Environnement les 24 et 25 novembre 2015 (Audit du système de management PEFC de l'entité d'accès à la certification PEFC PACA).

Les conclusions de cet audit sont :

- suite à l'audit de l'entité d'accès à la certification les 24 et 25 novembre 2015, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 2 (deux) remarques.

Rappel des remarques émises lors de cet audit :

1. **Procédure 4 - Documentation** : Le document papier « Procédures » dont dispose la chargée de mission est une version ancienne, le document directement accessible sur le serveur également. La dernière version existe mais a été difficile à retrouver pour la chargée de mission et les versions antérieures ne sont pas archivées.
 2. **Chapitre A1b2 et Procédure 15 - Gestion de crise et des situations d'urgence** : La liste des situations d'urgence et les modalités pour y répondre ne sont pas formalisées. La gestion des situations d'urgence existe de manière informelle pour une grande partie des situations (perte de données, absence du président...) mais les situations liées aux déplacements terrain (lors des contrôles par exemple) n'ont pas été prises en compte.
- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, les 24 et 25 novembre 2015, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

Quatre opportunités d'amélioration :

- Les règles concernant les intervenants chez des propriétaires, différents des exploitants forestiers, comme par exemple dans le cas de travaux en régie ou en sous-traitance, mériteraient d'être plus clairement expliquées.
- La formation/sensibilisation des gestionnaires à la démarche PEFC (connaissance du référentiel, intérêt de la certification) pourrait être renforcée.

- Un regroupement et une simplification des documents à gérer par les propriétaires (exemple contrat avec exploitant ou intervenants incluant directement les éléments de l'engagement PEFC) seraient utiles.
- Les effets de la communication nationale de PEFC France ne sont pas ressentis dans la Région, la communication doit aussi être adaptée à chaque région ; une amélioration du site régional pour le rendre plus attractif pourrait être un plus.

Deux points forts ont été relevés :

- Bonne amélioration en cours de la documentation du système (tableau de suivi des écarts, gestion des adhésions)
- Bonne évolution du programme d'accompagnement, revu sur la base sur des constats pour contenir des actions réellement réalisables.

Conclusion :

L'entité d'accès à la certification PEFC PACA est dans une réelle démarche d'amélioration continue pour renforcer son fonctionnement et mieux gérer son programme d'accompagnement tout en poursuivant efficacement ses contrôles propriétaires et exploitants.

Les différentes actions et la gestion de l'EAC PEFC PACA sont conformes au référentiel PEFC France.

La responsable d'audit donne un avis favorable au renouvellement de la certification de PEFC PACA.

ANNEXE I : PLANNING D'AUDIT

Date : mardi 24 novembre 2015

Horaire	Action	Auditeur	Interlocuteurs
9h30	Réunion d'ouverture	Agnès Baule	Contrôleur EAC
9h45	Processus d'adhésion	Agnès Baule	Animateur PEFC
10h00	Organisation des contrôles internes	Agnès Baule	Animateur PEFC
10h30	Formation, sensibilisation Communication interne et externe Validation de l'usage des logos et de la marque ECOPASS	Agnès Baule	Animateur PEFC
11h00	Prise en compte des situations de crise	Agnès Baule	Animateur PEFC
11h 20	Audit interne	Agnès Baule	Animateur PEFC
11h50	Non-conformités, actions correctives et préventives Suivi des remarques du cycle précédent	Agnès Baule	Responsables formation sensibilisation
12h30	<i>Repas</i>		
13h30	Contrôle Adhérent Propriétaire	Agnès Baule	Contrôleur EAC
17h00	Synthèse auditeur	Agnès Baule	Néant
17h15	Synthèse de la journée	Agnès Baule	Toute personne concernée en fonction des disponibilités
17h30	<i>Fin</i>		

Date : mercredi 25 novembre 2015

Horaire	Action	Auditeur	Interlocuteurs
9h00	Réunion d'introduction de la matinée	Agnès Baule	Toute personne concernée en fonction des disponibilités
9h20	Evolution PEFC, évolution des adhésions et du schéma, applications des procédures	Agnès Baule	Représentants des différents collègues Direction Animateur PEFC
10h00	Revue de direction et conseil d'administration	Agnès Baule	Représentants des différents collègues Direction Animateur PEFC
10h45	Objectifs et cibles Programme d'accompagnement et suivi des indicateurs	Agnès Baule	Représentants des différents collègues Direction Animateur PEFC
11h30	Veille réglementaire et évaluation de la conformité	Agnès Baule	Animateur PEFC
12h00	Surveillance, mesurage et Enregistrements	Agnès Baule	Animateur PEFC
	<i>12h30 - Repas</i>		
13h30	Contrôle Adhérent Propriétaire	Agnès Baule	Contrôleur EAC
16h00	Synthèse auditeur	Agnès Baule	Néant
16h30	Réunion de clôture	Agnès Baule	Toute personne concernée en fonction des disponibilités
	<i>17h00 - Fin</i>		

ANNEXE III : LISTE DES ORGANISMES AUDITÉS AU COURS DU CYCLE EN COURS

Dans le cadre du Programme d'accompagnement :

Année 1		Année 2		Année 3	
Nom	Collège correspondant	Nom	Collège correspondant	Nom	Collège correspondant
Frédéric ROUX UR PACA Forêt privée	1				
Philippe BREGLIANO Cooperative Provence Forêt	1				
Jean Louis MARSANDE SEFSAM	2				
Antoine ELINEAU COPACEL	2				
Christian SAVIGNOL Interprofession Forêtbois	2				
Alain MARTEL Chambre régionale d'Agriculture	3				
Henri DALBIES Conseil développement Pays A3V	3				

Dans le cadre du contrôle interne des adhérents :

Année 1		Année 2		Année 3	
Nom Propriétaire ou Exploitant	N° PEFC	Nom Propriétaire ou Exploitant	N° PEFC	Nom Propriétaire ou Exploitant	N° PEFC
Mme Nadine LAGIER Meyreuil (13) 26 ha	10-21-19/115				
M. FUSSLER Bras (13) 259 ha	10-21-19/259				

ANNEXE IV : FICHE DE NON-CONFORMITÉ

(ABSENCE DE FICHE - POUR MEMOIRE)

ANNEXE V : DOCUMENTS CONSULTÉS ET AUTRES PREUVES

Composition de la structure juridique du certifié PEFC et les statuts [si pertinent]	Statuts, 6/11/12, 4 pages
Le Programme d'Accompagnement et la liste des actions de celui-ci, ainsi que leur suivi	Programme d'accompagnement 2012-2017, version du 23 02 2013, 5 pages Programme d'accompagnement PEFC PACA – Suivi au 17/11/2015, 4 pages Programme d'accompagnement 2015-2016 – Echéancier fin 2016 PEFC Provence alpes Côte d'Azur, Stratégie et actions pour la période 2016-2019, 14 pages
Le Manuel Qualité ou à défaut les procédures du système qualité	Procédures types validées par AG 29/4/2014, 52 pages
L'Engagement (chartes, cahiers des charges, ...) des propriétaires et/ou exploitants forestiers	Annexe 6, cahier des charges national du propriétaire forestier, 5 pages, 2/1/2012 Annexe 7, cahier des charges national de l'exploitant forestier, 4 pages, 2/1/2012 Annexe 8, cahier des charges d'exploitation pour la récolte du liège, juin 2013, 4 pages
Les Certificats des gestionnaires certifiés adhérents ou preuve de certification	Groupe coopération forestière PEFC 18 juin 2013 au 17 juin 2016 ONF 14001 et 9001 11 septembre 2015 au 10 septembre 2018
La liste des organismes adhérant au Programme d'Accompagnement (cf. annexe 8 du schéma de certification)	PEFC PACA : Membres représentés et organisation de l'EAC, 2015
Le nombre de propriétaires forestiers et/ou exploitants forestiers adhérant et la superficie totale correspondante	Propriétaires privés : 145 propriétaires, 22 500 ha Communes : 146 pour 156 246 ha Domaniale : 220 000 ha Pour mémoire : adhérents via Coopérative 474 propriétaires pour 29811 ha
Le nombre d'exploitants forestiers ayant signé le "cahier des charges exploitants forestiers"	18 exploitants et 9 exploitants scieurs
Les comptes rendus du conseil d'administration (au moins le dernier) [si pertinent]	CR Conseil d'Administration, 20 avril 2015, 12 pages, incluant la revue de direction CR Conseil d'Administration, 2 juillet 2015, 4 pages
Les comptes rendus d'audit liés à la certification pour les gestionnaires certifiés adhérents	ONF – DFRN-DQS – Bilan des contrôles internes PEFC menés en 2013, 6 pages
Les comptes rendus des derniers audits internes du certifié PEFC	Rapport d'audit interne, 30 septembre et 1 octobre 2015, 6 pages
La fiche descriptive des personnes contrôlées par l'entité d'accès à la certification au cours de l'audit dit terrain (phase d'évaluation des adhérents)	Fiches et dossier des deux propriétaires contrôlés vus sur site lors de l'audit des contrôles

Le cahier des charges mis en œuvre par les personnes contrôlées lors de la phase d'évaluation des adhérents	Voir ci-dessus 4 exploitants, 1 commune, 13 propriétaires privés contrôlés
Le plan de contrôle interne	Tableau Excel des propriétaires à jour de l'année en cours, tirage aléatoire, et feuilles présentant les résultats des tirages par catégorie

Autres documents vus :

- Tableau Excel de suivi des écarts, 2015
- Classeur adhésions
- Forêt privée varoise, septembre 2015, 8 pages : article concernant le contrat de vente de bois sur pied et proposant un modèle incluant les exigences de qualité de l'annexe 7 du schéma.
- Dépliant Forum filière bois et forêt - 14 oct. 2015 à la Baside des Jourdans
- Formation suivi par la chargée de mission, contrôle par PEFC France, Animateur formation : 1,5 j organisé par la fédération des communes forestières EVOLEO Formation, attestation.